

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 juin 2016 modifiant l'arrêté du 9 juin 2015 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placé auprès de la ministre chargée des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

NOR : AFSR1630461A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2014 portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes;

Vu l'arrêté du 6 mai 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel relevant de la ministre chargée des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes;

Vu l'arrêté du 20 mai 2015 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel placé auprès de la ministre chargée des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes;

Vu l'arrêté du 9 juin 2015 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placé auprès de la ministre chargée des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans la liste des membres siégeant au titre du syndicat SMAST-CGT, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 9 juin 2015 susvisé, les mots :

« *Membre suppléant*

M. Laurent LAPLANCHE, direction des ressources humaines. »

sont remplacés par les mots :

« *Membre suppléant*

M. Patrice BRISSAT, délégation à l'information et à la communication (DICOM). »

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère chargé des affaires sociales et de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 10 juin 2016.

Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice de la qualité de vie au travail,
D. CHAMPION